L'environnement, la sécurité et les Affaires étrangères

1996/2240(INI) - 05/01/1999

C'est à une large majorité que la commissiona adopté le rapport de Mme THEORIN. Le rapport part d'un double constat : tout d'abord, le désarmement général, en particulier la limitation des armements nucléaires, qui a permis de libérer d'énormes ressources militaires et, d'autre part le fait que le risque d'une atteinte désastreuse à l'environnement n'a pas sensiblement diminué, en particulier à cause du maintien de tout un arsenal nucléaire. Il souligne notamment que les essais nucléaires atmosphériques ou souterrains ont été extrêmement préjudiciables à l'environnement dans les zones d'essai. Il demande donc, d'une manière générale, que l'armée mette fin aux activités nuisibles pour l'environnement et que le principe du pollueur-payeur soit également appliqué aux activités militaires. Le rapport propose également des mesures très concrètes comme d'affecter des ressources militaires à la protection de l'environnement, afin de pallier aux manques de moyens nécessaires pour relever les défis écologiques. Cela pourrait, par exemple, prendre la forme d'une brigade européenne commune de protection de l'environnement. Le rapport invite aussi les Etats membres à développer des technologies de destruction d'armes compatibles avec l'environnement. Le problème se pose avec acuité pour les stocks d'armes biologiques et chimiques. Enfin, le rapport attire l'attention sur la situation préoccupante qui prévaut en Russie où la détérioration de l'état des armes et des matériaux nucléaires rend encore plus urgente la conclusion d'un accord sur la poursuite de l'élimination des armes nucléaires.